

il les console souvent et il saisit toutes les occasions possibles que nous lui donnons par nos suffrages de mitiger et d'abrégger leurs peines.

Il les console par lui-même, en leur donnant une entière résignation à sa sainte volonté. “ Les âmes, dit saint François de Sales en parlant du Purgatoire, y sont dans une continuelle union avec Dieu. Elles y sont parfaitement soumises à sa volonté ; ou, pour mieux dire, leur volonté est tellement transformée en celle de Dieu, qu'elles ne peuvent vouloir que ce que Dieu veut : en sorte que si le paradis leur était ouvert, elles se précipiteraient plutôt en enfer, que de paraître devant Dieu avec les souillures qu'elles voient en elles. Elles s'y purifient volontairement et amoureusement, parce que tel est le bon plaisir divin. Elles veulent y être en la façon qu'il plaît à Dieu, et pour autant de temps qu'il lui plaira. . . . Elles sont assurées de leur salut et remplies d'une espérance qui ne peut être confondue dans son attente.”



Marie, consolatrice des affligés.

Il les console encore par l'entremise de la sainte Vierge. MARIE n'est-elle pas la *Consolatrice des affligés* et la *Mère de miséricorde* ? Aussi elle dit un jour à sainte Brigitte (Rév. IV, 1) : “ Je suis la Mère de tous

ceux qui sont dans le lieu de l'expiation ; mes prières adoucissent les châtimens qui leur sont infligés pour leurs fautes.” C'est surtout les samedis et aux jours de ses fêtes que la sainte Vierge secoure les âmes du Purgatoire et qu'elle les console de ses visites. C'est le samedi après leur mort, selon